

L'HUMANITÉ À L'ÉPREUVE

Paul Heinbecker est membre distingué du Centre for International Governance Innovation et directeur du Laurier Centre for Global Relations, Governance and Policy, deux organismes dont le siège se situe à Waterloo, en Ontario. M. Heinbecker accède à ces fonctions après une longue carrière de diplomate et de haut fonctionnaire au cours de laquelle il a occupé le poste de conseiller principal du premier ministre Brian Mulroney pour les questions de politique étrangère. De 2000 à 2004, il a exercé les fonctions de représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, où il a milité en faveur de la création de la Cour pénale internationale et d'un compromis sur la question de l'Iraq.

À l'heure où leur humanité est soumise à une épreuve décisive, les dirigeants mondiaux se retrouvent face à un constat d'échec. Depuis que le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires des Nations Unies, Jan Egeland, s'est adressé à eux, en décembre 2003, déclarant que la situation au Darfour était en train de devenir l'une des crises humanitaires les plus graves qu'ait connues le monde, plusieurs dizaines de milliers de victimes innocentes ont perdu la vie. Toutefois, ces dirigeants pourront faire amende honorable cet automne lorsque le groupe de chefs d'État et de gouvernement le plus important depuis la création de l'ONU se réunira à New York pour se pencher sur la réforme de cette enceinte internationale.

À l'évidence, le dossier le plus urgent auquel ils devront s'attaquer ne concerne ni l'attribution des sièges permanents au Conseil de sécurité ni la nécessité de dégager un consensus sur le lien, potentiellement catastrophique, entre les armes de destruction massive et le terrorisme. Il s'agira plutôt de savoir si l'on sauvera du massacre les victimes innocentes des crises humanitaires actuelles au Darfour, au Congo, dans le Nord de l'Ouganda, y compris toutes les autres crises mal connues ou quasi oubliées ailleurs dans le monde. La question sera aussi de savoir qui se portera à leur secours. Il y va de la vie de millions de gens et de la réputation même des Nations Unies. Mais le résultat de ces efforts est loin d'être assuré.

La Charte des Nations Unies, rédigée à une autre époque et en d'autres circonstances, fait désormais partie du problème. Les auteurs du document, encore marqués par l'effroyable bilan de la Seconde Guerre mondiale, ont décidé que le meilleur moyen de protéger les générations futures contre le fléau de la guerre consistait à proscrire les actes d'agression et à créer un système de sécurité collectif où l'ingérence dans les affaires internes d'autrui serait frappée d'interdiction. Avec un peu d'aide de l'OTAN, et grâce à la dissuasion nucléaire, les Nations Unies sont parvenues à leurs fins. Toutefois, ces dernières années, malgré la diminution des conflits entre États, les conflits internes, comme celui survenu au Rwanda

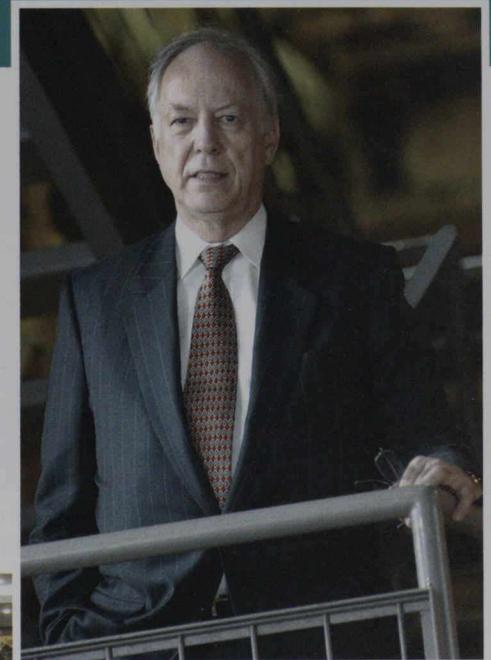


photo : avec la permission de l'Université Wilfrid Laurier



photo : PC (Richard Drew)

▲ Du point de vue juridique, il est généralement admis que le Conseil de sécurité pris collectivement, par opposition à chaque membre pris séparément, « détient » à lui seul le droit de décider d'aller en guerre, et cela, pour toutes les situations qui débordent le cadre de la défense légitime effective ou préventive.

▲ Selon l'ancien diplomate Paul Heinbecker, rien ne peut arrêter une idée parvenue à maturité.

et celui en cours au Darfour, sont désormais au cœur des préoccupations. Mais, en dépit de cela, le consensus international sur la nécessité de déployer des efforts de protection au-delà de nos frontières tarde à se concrétiser.

En 1999, après que l'ONU s'est abstenue d'intervenir au Kosovo, face à la menace d'un veto russe, le secrétaire général, Kofi Annan, s'est demandé quelle réponse apporter à des actes de brutalité aussi inhumains, si l'intervention à des fins humanitaires est considérée comme une violation inacceptable de la souveraineté des États. La Commission mise sur pied à l'initiative du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Lloyd Axworthy, pour répondre à cette question, a proposé d'inverser les termes du raisonnement, afin que l'accent porte non plus sur le droit des États à intervenir, mais sur la nécessité de protéger des victimes innocentes, de façon à rendre le postulat plus attrayant, ne serait-ce que pour ceux ayant besoin de protection. C'est ainsi que la thèse de la *Responsabilité de*